

# L'Estimation Individuelle Globale (EIG)

L' Estimation indicative globale, ou EIG, est un document récapitulatif sur lequel figure une synthèse des droits acquis par un assuré auprès de ses différents régimes de retraite ainsi qu'une estimation du montant de sa pension en fonction de son âge de départ à la retraite.



L'EIG est envoyé au domicile de l'assuré à ses 55 ans, puis tous les 5 ans jusqu'à son départ à la retraite, sans demande préalable, dans le respect du calendrier d'envoi par générations (cohorte) définies par le GIP Info retraite.

**En 2013**, les assurés nés en 1950, 1953 et 1958 ont reçu une EIG.

**En 2014**, les assurés nés en 1954, 1958 et 1959 recevront une EIG.

L'EIG se compose de plusieurs feuillets :

- une lettre d'accompagnement,
- une synthèse des droits à la retraite de l'assuré, connus au 31 décembre de l'année précédente,
- un document d'information générale,
- le nombre de trimestres pour sa retraite de base (durée d'assurance totale),
- le nombre de points pour sa retraite complémentaire (ou de base),
- un feuillet pour chaque organisme de retraite auquel l'assuré a cotisé,
- une estimation du montant de sa ou de ses pensions à différents âges de départ à la retraite.

Le montant estimatif de la retraite est calculé à différents âges-clés :

- à l'âge de départ au plus tôt, soit à l'âge légal de départ à la retraite,
- chaque année entre l'âge légal de départ et l'âge d'annulation de la décote (taux plein),
- à l'âge d'annulation de la décote (taux plein) ou à la limite d'âge.

## LA PROCÉDURE :

*Juillet (année n) : lancement de la campagne :*

A chaque campagne du DAI la CNRACL vous informe (par e-mailing) au mois de juillet de la mise à disposition, dans le service « Simulation de calcul » de votre espace personnalisé, de la liste de vos agents dont le compte individuel retraite nécessite une mise à jour de leurs données de carrière, familiales et indiciaires.

*Juillet (année n) au 15 juin (année n+1) : complétude des carrières agents :*

Durant cette période vous devez mettre à jour les données carrières, familiales et indiciaires de vos agents concernés.

Une fois les données complétées celles-ci sont transmises par la CNRACL au collecteur GIP info retraite qui se charge de la composition des documents.

*Septembre (année n+1) à décembre (année n+1) : envoi des documents aux domiciles des assurés :*

Les EIG sont expédiés aux assurés par leur dernière caisse de retraite.